
SÉNAT
Université de Saint-Boniface

Date : le jeudi 27 avril 2023

Heure : 11 h 30

Endroit : Salon Sportex

Section A : OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

- A1. Mot d'ouverture
- A2. Adoption de l'ordre du jour – annexe A2 (pp 1-2)

Section B : PROCÈS-VERBAL

- B1. Adoption du procès-verbal de la réunion du 16 février 2023– annexe B1 (pp 3-5)
- B2. Suivi au procès-verbal de la réunion du 16 février 2023

Section C : CABINET DE LA RECTRICE

- C1. Rapport de la rectrice – annexe C1 (pp 6-7)
- C2. Rapport du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche – annexe C2 (pp 8-9)

Section D : ADMINISTRATION / GOUVERNANCE

Section E : PÉRIODE DE QUESTIONS

Au cours de chaque assemblée au Sénat, il y a une période de question de dix (10) minutes, au maximum. Les questions doivent être présentées à la secrétaire générale (dradi@ustboniface.ca) au moins vingt-quatre (24) heures avant l'assemblée.

Section F : RAPPORTS DES UNITÉS ACADÉMIQUES

Les rapports d'étape des unités académiques sont présentés en novembre et février et les rapports annuels sont présentés en juin.

Section G : RAPPORTS DES COMITÉS PERMANENTS

- G1. Comité de mérite – annexe G1 (pp 10-13)

Section H : RAPPORT DU BUREAU DES GOUVERNEURS

- H1. Rapport des réunions du 21 février et 21 mars 2023

Section I : HUIS CLOS

- I1. Prix d'excellence en enseignement

Section J : RAPPORT DU SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ DU MANITOBA

- J1. Réunion du 5 avril 2023 – aucun rapport

Section K : AFFAIRES NOUVELLES

Section L : DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

L1. La prochaine réunion régulière du Sénat aura lieu le jeudi 25 mai 2023 à 11 h 30 au Salon Sportex.

Section M : LEVÉE DE LA SÉANCE

La secrétaire générale,



Debra Radi

SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Procès-verbal de la réunion du Sénat du jeudi 16 février 2023 tenue à 11 h 30 au Salon Sportex.

Présences : David Alper, Pauline Bosc, Sophie Bouffard, Alexandre Brassard, Lise Brin, Aileen Clark, Mélanie Cwikla, Marie-Elaine Desmarais, Mélanie Desnoyers, Peter Dorrington, Richard Fréchette, Latifa Koussih, Thierry Lapointe, Claudine Lupien, Christine Mahé-Napastiuk, Anne-Marie Maupertuis, Patrick Noël, Debra Radi, Janelle Ritchot, Etienne Rivard, Geneviève Roy-Wsiaki, Beydi Traore, Faïçal Zellama

Absences motivées : Hélène Archambault, Paul Brochu, Danielle de Moissac, Michel Gagnon, Jouwairia Lahboub-Daayf, Cora-Andrée Martin, Mathias Oulé, Bertrand Pauget, Christian Perron, Carmen, Roberge, Marie-Claude Simpson

Absences : Youssef Bezzahou, Nicolas Bouffard, Saïd Bouthaïm, Stéfanie De Leon, Samanta Dubois, Daniel Gagné, Florette Giasson, Jeff Leclerc, Macoura Ndao, Moses Nyongwa, Christian Violy

Secrétaire d'assemblée : Brigitte Kemp-Chaput

Section A : OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

- A1. Mot d'ouverture
La rectrice souhaite la bienvenue et souligne que la réunion a lieu quelques jours avant la semaine de lecture.
- A2. Mois de l'histoire des Noirs
La rectrice souligne que l'équipe des communications a fait un vox pop auprès de la population étudiante pour souligner le mois de l'histoire des Noirs et pour lequel on demandait à chaque individu de nommer la personnalité la plus inspirante ou marquante selon leur perspective. La rectrice partage les noms de quelques individus dans sa discipline qui l'inspire personnellement. Elle invite les membres du Sénat à prendre la parole pour partager à leur tour les noms des personnes qui les auraient marquées ou qui les inspirent, et elle encourage les membres de continuer à poursuivre la réflexion après la réunion.

Un partage s'ensuit.
- A3. Adoption de l'ordre du jour

SÉNAT-0216-1 PROPOSITION : Mélanie Cwikla / Latifah Koussih
Que l'ordre du jour de la réunion du Sénat en date du 16 février 2023 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

Section B : PROCÈS-VERBAL

B1. Adoption du procès-verbal de la réunion du 26 janvier 2023

SÉNAT-0216-2 PROPOSITION : Geneviève Roy-Wsiaki / Mélanie Cwikla

Que le procès-verbal de la réunion du Sénat du 26 janvier 2023 soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE

B2. Suivi au procès-verbal de la réunion du 26 janvier 2023
Aucun.

Section C : CABINET DE LA RECTRICE

C1. Rapport de la rectrice

La rectrice commente brièvement son rapport écrit. Elle félicite les collègues du programme de baccalauréat en travail social pour tout leur travail menant au renouvellement de l'agrément pour une période de huit ans.

Elle ajoute aussi un élément qui ne paraît pas à son rapport. L'Université a finalisé le renouvellement de l'accord bilatéral avec l'Université Clermont Auvergne qui comprend des clauses importantes pour la mobilité du corps professoral de la FAFS et de la FEPP ainsi que la mobilité étudiante.

C2. Rapport du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
Aucun rapport.

Section D : ADMINISTRATION / GOUVERNANCE

Section E : PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

Section F : RAPPORTS DES UNITÉS ACADÉMIQUES

F1. Faculté des arts et Faculté des sciences

Le rapport de la FAFS est déposé à titre d'information. Le doyen souligne particulièrement l'arrivée de Daniel Dupont au nouveau poste de professionnel-enseignant de biologie au Département de sciences expérimentales.

F2. Faculté d'éducation et des études professionnelles
Aucun rapport.

F3. École technique et professionnelle

Le rapport de l'ETP est déposé à titre d'information. La directrice Mélanie Cwikla offre une précision quant à la mise en place d'un partenariat avec TV5 Unis pour la formation de la relève dans le secteur télévisuel.

F4. École des sciences infirmières et des études de la santé
Aucun rapport.

F5. Division de l'éducation permanente
Le rapport de la DEP est déposé à titre d'information.

Section G : **RAPPORTS DES COMITÉS PERMANENTS**
Aucun.

Section H : **RAPPORT DU BUREAU DES GOUVERNEURS**
La prochaine réunion du Bureau des gouverneurs est prévue le 21 février 2023.

Section I : **HUIS CLOS**

Section J : **RAPPORT DU SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ DU MANITOBA**
J1. Réunion du 1^{er} février 2023
Aucun élément pertinent pour l'USB..

Section K : **AFFAIRES NOUVELLES**
Aucune.

Section L : **DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION**
L1. La prochaine réunion régulière du Sénat aura lieu le jeudi 27 avril 2023 à 11 h 30 au Salon Sportex.

Section M : **LEVÉE DE LA SÉANCE**
Faïçal Zellama propose la levée de la séance à 11 h 52.

La rectrice souhaite une bonne semaine de lecture et de rattrapage à tous et à toutes.

La présidente,

La secrétaire générale,

Sophie Bouffard

Debra Radi

Rapport de la rectrice
Réunion du Sénat du 27 avril 2023

1. Budget provincial 2023-2024 et retombées à l'USB

Dans le cadre de son budget pour l'année 2023-2024, la province du Manitoba a entre autres annoncé des augmentations aux octrois des établissements postsecondaires.

L'Université de Saint-Boniface (USB) accueille favorablement cette nouvelle qui permettra à l'établissement d'équilibrer son budget de fonctionnement, comme mandaté par la province du Manitoba, et d'éviter des coupes qu'elle a longtemps tenté d'esquiver, mais qui auraient été inévitables si des investissements supplémentaires n'avaient pas été annoncés cette année.

En effet, bien qu'un financement provincial récurrent ait été octroyé au cours des deux dernières années budgétaires pour augmenter le nombre de places dans les programmes en sciences infirmières et maintenir de façon pérenne des cohortes de 70 étudiants en éducation, le financement de base de l'USB a essentiellement été gelé ou réduit d'une année à l'autre depuis avril 2017, sans compter la pression additionnelle créée par le taux d'inflation annuel des six dernières années. L'USB est reconnaissante de recevoir une augmentation de 2,1 millions \$ à son financement de base, soit une hausse d'environ 5 % de la somme totale des dépenses annuelles encourues par l'établissement. À cet octroi s'ajoute un montant de 165 000 \$ pour l'entretien reporté de nos infrastructures, à l'instar des dernières années.

Or, il est crucial de contextualiser davantage afin de bien saisir l'importance et la nécessité de ce financement additionnel, ainsi que les livrables qui y sont associés. Ce financement annoncé pour 2023-2024 permettra essentiellement à l'USB de soutenir à plus long terme certaines initiatives considérées jusqu'à maintenant temporaires, bien qu'elles soient fondamentales à sa mission éducative. La liste est loin d'être exhaustive, mais parmi ces initiatives notons entre autres l'abonnement annuel à un nouveau système de gestion des dossiers étudiants et de portail en ligne, l'appui à une programmation et des services de bien-être sur le campus, ainsi que l'expansion des actions en matière de réconciliation et d'éducation autochtone. En effet, il s'avère qu'une partie de ces initiatives étaient jusqu'à maintenant soutenues par des octrois fédéraux ponctuels qui ont pris fin ou encore prendront fin l'an prochain.

Après avoir affecté les sommes additionnelles aux projets mentionnés et considérant les pressions budgétaires reliées à l'inflation et la hausse des coûts de fonctionnement, cette augmentation annoncée pour 2023-2024 couvrira donc une partie des coûts additionnels de fonctionnement de notre établissement.

Alors que l'équipe de direction de l'USB est engagée dans le processus budgétaire pour l'année 2023-2024, je peux vous assurer que nous examinons chaque occasion de financement supplémentaire des deux paliers gouvernementaux qui pourrait nous aider dans la réalisation de notre mission. Sachez également que nous continuons de faire valoir un argumentaire solide et étoffé pour décrire la situation financière de l'USB auprès des bailleurs de fonds et présenter le bien fondé d'investissements récurrents supplémentaires à long terme.

Nous demeurons déterminés à poursuivre les discussions avec nos partenaires provinciaux et à travailler à l'atteinte d'une égalité réelle avec les établissements postsecondaires de la majorité afin que l'USB demeure non seulement un pilier de la francophonie manitobaine, mais qu'elle puisse réaliser pleinement sa vision comme maillon fort du continuum éducatif et destination de choix pour la population étudiante.

À noter que nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse du ministère quant à la Phase 2 d'expansion du Baccalauréat en éducation et de l'approbation pour un programme d'auxiliaire d'enseignement.

2. Renouvellement d'une entente avec une université française

En février, l'USB a finalisé le renouvellement d'un accord bilatéral de coopération avec l'Université Clermont Auvergne (France) visant à favoriser les échanges en matière d'enseignement supérieur et de recherche, incluant des clauses importantes pour la mobilité de la population étudiante et du corps professoral de notre Faculté des arts et de la Faculté des sciences et de notre Faculté d'éducation et des études professionnelles.

3. Financement en jeune enfance – soumission de 4 projets à la province

Le 3 mars dernier, l'USB a répondu à l'appel de propositions du ministère de l'Éducation postsecondaire et de la Formation en soumettant quatre propositions liées à l'expansion de nos programmes en éducation de la jeune enfance. Il s'agit de 4 demandes distinctes :

- a. La création d'un *Diplôme avancé en leadership pour la jeune enfance*
- b. Une modification importante du *Diplôme en éducation de la jeune enfance – Milieu de travail* afin notamment de doubler le nombre de places financées
- c. Une étude qualitative et quantitative sur les retombées de la jeune enfance francophone au Manitoba et sur les besoins anticipés au cours des dix prochaines années
- d. Une étude de faisabilité visant la mise en place d'une formation post-diplôme en inclusion afin de former des éducateurs et des éducatrices admissibles à une classification de niveau III qui travailleraient auprès d'enfants ayant des besoins additionnels

4. Appui financier confirmé pour trois projets

L'USB a reçu confirmation de fonds de Patrimoine canadien pour un total de 259 709 \$ dans le cadre du Programme français langue première – Fonds additionnels pour l'année 2022-2023 pour la réalisation des trois projets suivants qu'elle avait soumis au Bureau de l'éducation française :

- a. Étude de faisabilité sur l'expansion des programmes postsecondaires de psychologie en français pour les étudiants FL1 du Manitoba
- b. Préparation des étudiants FL1 à la vie professionnelle post-diplôme : Étude de conception et de faisabilité visant la mise en œuvre d'un centre d'appui à la transition vers la vie professionnelle
- c. Programmation pour assurer la transition avec succès des finissants de la DSFM vers l'USB
 - o Volet A – Réussite éducative des apprenants
 - o Volet B – Appui au personnel éducatif

5. Renouvellement de notre engagement envers le *Manitoba Collaborative Indigenous Education Blueprint*

Le 15 avril dernier, l'USB s'est jointe à ses partenaires pour réaffirmer son engagement à titre de signataire du *Manitoba Collaborative Indigenous Education Blueprint* (MCIEB). Une cérémonie a eu lieu à RRC Polytech pendant laquelle tous les établissements postsecondaires manitobains ont pu confirmer leur appui envers ce grand projet de collaboration.

De plus, l'USB est un membre actif de ce regroupement et a notamment participé à l'organisation du symposium *Working All Together for Excellence in Indigenous Education* du MCIEB qui a eu lieu à Winnipeg les 16 et 17 mars 2023. Notre conseillère principale en matière d'éducation autochtone et de réconciliation y a présenté les activités de la dernière année et les initiatives en cours à l'USB pour faire progresser la vérité et la réconciliation sur notre campus.

**Rapport du VRER
Sénat du 27 avril 2023**

Consortium national de formation en santé (CNFS) : Phase VI

En préparation de la Phase VI du CNFS (2023-2028), l'USB a soumis auprès de Santé Canada l'automne dernier une proposition de plan de travail quinquennal pour le volet USB. Le plan de travail était accompagné d'une proposition de budget.

Santé Canada a récemment approuvé à la fois le plan de travail ainsi que budget proposé. L'USB continuera donc de recevoir de Santé Canada le maximum de 836 000\$ par année qui sera disponible au cours de la Phase VI.

Les fonds de Santé Canada servent à appuyer les programmes de santé de l'USB, à savoir le Baccalauréat en sciences infirmières, le Diplôme en sciences infirmières auxiliaires et le Baccalauréat en travail social, ainsi que les services qui les appuient. Santé Canada ayant décidé de permettre aux établissements membres du CNFS d'utiliser ses fonds, dès la Phase VI, pour appuyer les programmes d'études servant à produire des préposés aux soins, le Certificat d'Aide en soins de santé sera désormais également appuyé par les fonds de Santé Canada.

Le maintien du financement de Santé Canada n'était pas gagné d'avance. Si l'USB a réussi à le faire, c'est à cause de la bonne réputation à la fois de nos programmes de santé et de nos diplômés. Je tiens à remercier Jacqueline Fortier, coordonnatrice du volet USB du CNFS, d'avoir assuré la préparation d'un plan de travail quinquennal et d'une proposition de budget qui étaient solides et crédibles. Santé Canada les a approuvés presque tels quels.

Achèvement de la rénovation du laboratoire de chimie

Grâce à un financement important de la part du Gouvernement fédéral, ainsi qu'aux dons obtenus dans le cadre de notre campagne annuelle, l'USB a pu procéder au cours de la dernière année à la rénovation du laboratoire de chimie. Ce projet d'envergure s'achève en ce moment, selon l'échéancier serré et le budget prévus, ce qui est d'autant plus remarquable que le contexte dans lequel il fallait effectuer cette rénovation n'était pas du tout facile (défis d'approvisionnement, inflation, etc.). La collaboration, la consultation et la communication qui ont caractérisé la planification et l'exécution de ce projet sont tout aussi remarquables. Grâce à ce travail concerté, les membres de la population étudiante et du corps professoral pourront désormais apprendre et travailler dans un laboratoire de chimie qui est à la fine pointe. La Faculté des sciences commencera à utiliser le laboratoire rénové dès le début de l'intersession.

Je tiens à remercier notamment la Faculté des sciences et le Service des installations d'avoir si bien conçu, planifié et exécuté cet important projet de rénovation. Du côté de la Faculté des sciences, je pense particulièrement à François Gauvin, Jean-Michel Martin et Gabriel Marineau-Plante qui ont tant fait pour concevoir le laboratoire, pour choisir les équipements et pour les installer. Nous avons aussi apprécié la flexibilité des professeurs de science expérimentale qui ont su ajuster l'offre des laboratoires au cours

de la dernière année compte tenu de ce projet de rénovation. C'est de bonne grâce qu'ils se sont temporairement entassés dans le André-Fréchette et que nos chimistes ont reporté certains cours à l'intersession. Un merci tout spécial au maître d'œuvre du projet, Éric Beauchesne et à son équipe, ainsi qu'à Robert Simard, pour leur grande expertise technique et pour l'excellente gestion du projet. Enfin, je souhaite reconnaître le leadership collaboratif assuré par le doyen, Alexandre Brassard, et le vice-recteur à l'administration et aux finances, Richard Fréchette.

Journée de la présentation par affiches des travaux de certains membres de la population étudiante de l'École des sciences infirmières et des études de la santé (ESIES) et l'Édition 2023 de la Journée du savoir (Acfas-Manitoba)

Le 4 avril dernier, l'ESIES a tenu l'édition 2023 du forum où les personnes inscrites aux cours SINP 3027 et SINP 3047 (*Stage : Soins infirmiers en santé communautaire I et II*) du Baccalauréat en sciences infirmières présentent par affiches les travaux qu'elles ont effectués dans le cadre de ces deux stages, et cela en fonction des besoins précis des agences cliniques où elles ont été placées. Une trentaine de personnes ont pu ainsi présenter les résultats de leur travail. Des représentants des agences cliniques concernées ont également assisté à ce bel événement.

Une semaine plus tard, l'Acfas-Manitoba a tenu l'édition 2023 de la Journée du savoir. Une cinquantaine de membres de la population étudiante issus de différents programmes d'études ont présenté les résultats de recherches qu'ils avaient effectuées dans le cadre de leurs cours.

En participant à ces deux événements, les personnes étudiantes soulignaient non seulement leur curiosité intellectuelle et leur capacité à développer des compétences analytiques, mais aussi le fait qu'il est possible de faire avancer les connaissances scientifiques au Manitoba *en français*. Je les félicite d'offrir ainsi un si bel exemple de ce que les membres de la population étudiante apprennent à faire dans le cadre de leurs études à l'USB.

Je félicite également l'ESIES et l'Acfas-Manitoba d'avoir organisé ces événements servant à mettre en vedette le travail scientifique des membres de notre population étudiante.

Peter Dorrington
Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

Rapport
COMITÉ DE MÉRITE
présenté au Sénat de l'Université de Saint-Boniface

Le comité de mérite s'est réuni le 4 avril afin de discuter du Prix Alexandre-Taché, de la création d'un nouveau prix de mérite et de la modification des critères de sélection du diplôme honorifique et du doctorat honorifique.

Le comité recommande au Sénat de cesser de remettre le prix Alexandre-Taché.

Le comité recommande au Sénat de créer un Prix de l'engagement communautaire qui serait décerné à l'une des collations des grades de juin 2023. (Annexe 1)

Le comité recommande de modifier et les critères de sélection du diplôme honorifique et du doctorat honorifique et d'uniformiser les conditions d'admissibilité. (Annexe 2)

Rapport soumis par Mélanie Cwikla, présidente, Comité de mérite

ANNEXE 1

PRIX DE L'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

Critères

L'Université de Saint-Boniface remet le Prix de l'engagement communautaire afin de reconnaître une personne qui :

- a contribué de manière exceptionnelle à la francophonie;
- a accompli des réalisations exceptionnelles dans son domaine ;
- a eu un impact social significatif à l'échelle communautaire;
- a fait preuve de leadership dans sa communauté de par sa participation, son innovation et sa prise de décision ;
- a fait preuve d'intégrité exceptionnelle dans sa vie professionnelle et personnelle en étant un modèle pour les autres ;
- a su incarner les valeurs institutionnelles de l'Université de Saint-Boniface dans ses diverses réalisations.

Conditions d'admissibilité

- La priorité sera accordée aux personnes qui répondent au plus grand nombre de critères.
- Les récipiendaires ne doivent pas avoir préalablement reçu de grade honorifique de l'Université du Manitoba ou tout autre prix décerné à une collation des grades à l'Université de Saint-Boniface;
- Les membres actuels du Bureau des gouverneurs ou du Sénat ne sont pas admissibles à recevoir un doctorat honorifique pendant leur mandat. Normalement, les candidatures des anciens membres du Bureau des gouverneurs ou du Sénat ne seront pas considérées jusqu'à ce que deux ans se soient écoulés depuis la fin de leur mandat.
- Les candidatures de membres du personnel de l'Université de Saint-Boniface ne peuvent pas être considérées. Les membres du personnel ne pourront devenir candidats et candidates que trois ans après la fin de leur contrat, si ces personnes répondent aux critères pour le doctorat honorifique et si elles ont fait des contributions significatives au-delà de leur travail à l'Université de Saint-Boniface.
- Sauf dans des circonstances exceptionnelles, et ce, uniquement à la discrétion du rectorat, la personne récipiendaire du diplôme honorifique doit être présente pour recevoir la distinction lors d'une cérémonie de remise des diplômes. Si la personne choisie ne peut assister à la cérémonie de remise des diplômes, on considérera la candidature l'année suivante.
- Le Prix de l'engagement communautaire ne sera pas conféré à titre posthume, sauf dans des circonstances exceptionnelles.
- Le comité de mérite de l'Université de Saint-Boniface recevra les candidatures et se réserve le droit d'évaluer les candidatures en fonction du grade ou du prix qui correspond le mieux au profil des candidatures reçues.

ANNEXE 2

Diplôme et doctorat honorifique Modification des critères de sélection

Diplôme honorifique		Doctorat honorifique	
Anciens critères	Nouveaux critères	Anciens critères	Nouveaux critères
<p>Les candidates ou les candidats retenus pour cet honneur devront être en mesure de s'exprimer en français et devront répondre à l'un ou à plusieurs des critères suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • une contribution digne de mention au développement et au rayonnement de la collectivité francophone du Manitoba; • une personne qui s'est distinguée à l'extérieur du Manitoba et, par le fait même, a honoré ses compatriotes et l'Université de Saint-Boniface; • a accompli des réalisations exceptionnelles et durables dans son domaine de compétence ou d'activité; • a contribué de façon exceptionnelle et remarquable à l'École technique et professionnelle ou à l'École des sciences infirmières et des études de la santé de l'USB; • a fait une contribution à l'avancement intellectuel dans l'une des disciplines enseignées à l'École technique et professionnelle ou à l'École des sciences infirmières et des études de la santé de l'USB; • la personnalité reconnue n'aura pas préalablement reçue de grade honorifique de l'Université du Manitoba à l'USB ou le Prix Alexandre-Taché décerné par l'USB à la collation des grades à l'Université de Saint-Boniface. <p>Les domaines d'activité et de compétence peuvent comprendre, sans en exclure d'autres, les services communautaires et de santé, les affaires, l'éducation et la technologie</p>	<p>Les personnes retenues pour cet honneur doivent pouvoir s'exprimer en français et répondre à au moins un des critères suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • une contribution digne de mention au développement et au rayonnement de la francophonie manitobaine qui a rejailli positivement sur l'Université de Saint-Boniface ou la francophonie manitobaine; • des réalisations exceptionnelles et durables dans son domaine de compétences ou d'activités; • une contribution exceptionnelle et remarquable au développement de l'enseignement postsecondaire en français au Manitoba; • une contribution considérable à l'avancement du savoir dans l'une des disciplines enseignées à l'Université de Saint-Boniface. • une contribution à la reconnaissance des valeurs autochtones en tenant compte de la préservation de l'identité, de la transmission des cultures autochtones, de la valorisation et de la préservation du patrimoine et des langues autochtones, de l'engagement dans les communautés autochtones. 	<p>Les personnes retenues pour cet honneur doivent répondre à plusieurs des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une contribution digne de mention au développement et au rayonnement de la collectivité francophone du Manitoba; • une personnalité francophone du Manitoba qui s'est distinguée à l'échelle locale, provinciale, nationale ou internationale et, par le fait même, a honoré ses compatriotes et l'Université de Saint-Boniface; • a accompli des réalisations exceptionnelles et durables dans son domaine de compétence ou d'activité; • a contribué de façon exceptionnelle et remarquable au développement de l'Université de Saint-Boniface; • la personnalité reconnue n'aura pas préalablement reçu le diplôme honorifique ni le prix Alexandre-Taché décerné par l'Université de Saint-Boniface. 	<p>Les personnes retenues pour cet honneur doivent répondre à plusieurs des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une contribution digne de mention au développement et au rayonnement national ou international de la francophonie manitobaine; • une personne d'expression française du Manitoba qui s'est distinguée à l'échelle provinciale, nationale ou internationale et, par le fait même, a honoré ses pairs et l'Université de Saint-Boniface; • a accompli des réalisations exceptionnelles et durables dans son domaine de compétence ou d'activité; • a contribué de façon exceptionnelle et remarquable au développement de l'Université de Saint-Boniface;

ANNEXE 2

Anciennes conditions d'admissibilité	Nouvelles conditions d'admissibilité	Anciennes conditions d'admissibilité	Nouvelles conditions d'admissibilité
<ul style="list-style-type: none"> La priorité sera accordée aux personnes qui répondent au plus grand nombre de critères. La candidature de membres actuels du Bureau des gouverneurs, d'employés ou d'employées de l'Université de Saint-Boniface et de personnes élues n'est normalement pas considérée. <p>Sauf dans des circonstances exceptionnelles, et ce, uniquement à la discrétion du recteur ou de la rectrice, la ou le récipiendaire du diplôme honorifique doit recevoir la distinction en personne lors d'une cérémonie de remise des diplômes. Si la candidate ou le candidat choisi ne peut assister à la cérémonie de remise des diplômes, on considérera la candidature l'année suivante.</p> <ul style="list-style-type: none"> Un diplôme honorifique ne sera pas conféré à titre posthume, sauf dans des circonstances exceptionnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> La priorité sera accordée aux personnes qui répondent au plus grand nombre de critères. Les récipiendaires ne doivent pas avoir préalablement reçu de grade honorifique de l'Université du Manitoba ou tout autre prix décerné à une collation des grades à l'Université de Saint-Boniface; Les membres actuels du Bureau des gouverneurs ou du Sénat ne sont pas admissibles à recevoir un doctorat honorifique pendant leur mandat. Normalement, les candidatures des anciens membres du Bureau des gouverneurs ou du Sénat ne seront pas considérées jusqu'à ce que deux ans se soient écoulés depuis la fin de leur mandat. Les candidatures de membres du personnel de l'Université de Saint-Boniface ne peuvent pas être considérées. Les membres du personnel à la retraite ne pourront devenir candidats et candidates que trois ans après leur retraite, si ces personnes répondent aux critères pour le doctorat honorifique et si elles ont fait des contributions significatives au-delà de leur travail à l'Université de Saint-Boniface. Sauf dans des circonstances exceptionnelles, et ce, uniquement à la discrétion du rectorat, la personne récipiendaire du diplôme honorifique doit être présente pour recevoir la distinction lors d'une cérémonie de remise des diplômes. Si la personne choisie ne peut assister à la cérémonie de remise des diplômes, on considérera la candidature l'année suivante. <p>Le comité de mérite de l'Université de Saint-Boniface recevra les candidatures et se réserve le droit d'évaluer les candidatures en fonction du grade ou du prix qui correspond le mieux au profil des candidatures reçues.</p>	<ul style="list-style-type: none"> La priorité sera accordée aux francophones vivant au Manitoba. Les membres actuels du Bureau des gouverneurs ou du Sénat ne sont pas admissibles à recevoir un doctorat honorifique pendant leur mandat. Normalement, les candidatures des anciens membres du Bureau des gouverneurs ou du Sénat ne seront pas considérées jusqu'à ce que deux ans se soient écoulés depuis la fin de leur mandat. Les candidatures de membres du personnel de l'Université de Saint-Boniface ne peuvent pas être considérées. Les membres du personnel à la retraite ne pourront devenir candidats et candidates que trois ans après leur retraite, si ces personnes répondent aux critères pour le doctorat honorifique et si elles ont fait des contributions significatives au-delà de leur travail à l'Université de Saint-Boniface. L'Université n'offre normalement pas de doctorat honorifique à une personne qui occupe actuellement un poste d' élu à quelque niveau que ce soit dans une administration municipale, provinciale ou fédérale. Sauf dans des circonstances exceptionnelles, et ce, uniquement à la discrétion du rectorat, la personne récipiendaire du doctorat honorifique doit recevoir la distinction en personne à la collation des grades. Si cette personne ne peut assister à la collation des grades, la candidature sera considérée l'année suivante. Un doctorat honorifique ne sera pas conféré à titre posthume, sauf dans des circonstances exceptionnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> La priorité sera accordée aux francophones vivant au Manitoba. Les récipiendaires ne doivent pas avoir préalablement reçu de grade honorifique de l'Université du Manitoba ou tout autre prix décerné à une collation des grades à l'Université de Saint-Boniface; Les membres actuels du Bureau des gouverneurs ou du Sénat ne sont pas admissibles à recevoir un doctorat honorifique pendant leur mandat. Normalement, les candidatures des anciens membres du Bureau des gouverneurs ou du Sénat ne seront pas considérées jusqu'à ce que deux ans se soient écoulés depuis la fin de leur mandat. Les candidatures de membres du personnel de l'Université de Saint-Boniface ne peuvent pas être considérées. Les membres du personnel à la retraite ne pourront devenir candidats et candidates que trois ans après leur retraite, si ces personnes répondent aux critères pour le doctorat honorifique et si elles ont fait des contributions significatives au-delà de leur travail à l'Université de Saint-Boniface. L'Université n'offre normalement pas de doctorat honorifique à une personne qui occupe actuellement un poste d' élu à quelque niveau que ce soit dans une administration municipale, provinciale ou fédérale. Sauf dans des circonstances exceptionnelles, et ce, uniquement à la discrétion du rectorat, la personne récipiendaire du doctorat honorifique doit être présente pour recevoir la distinction à la collation des grades. Si cette personne ne peut assister à la collation des grades, la candidature sera considérée l'année suivante. <p>Le comité de mérite de l'Université de Saint-Boniface recevra les candidatures et se réserve le droit d'évaluer les candidatures en fonction du grade ou du prix qui correspond le mieux au profil des candidatures reçues.</p>

Rapport des sénateurs siégeant au Bureau des gouverneurs

Rencontre du Bureau des gouverneurs du 21 février 2023 : Adoption de la Stratégie sur les données de recherche.

Rencontre du Bureau des gouverneurs du 21 mars 2023 : rien n'à souligner.

Rapport présenté par Florette Giasson et Mélanie Desnoyers.